

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 72

**Création d'un centre social à la résidence « Petra di Mare ».**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'AJACCIO soucieuse de répondre aux souhaits des habitants des quartiers Salines et Pietralba souhaite ouvrir un centre social dans la résidence « Petra di Mare ».

Le local, mis à disposition par la société ERILIA, est d'une surface de 410M<sup>2</sup> et nécessite, préalablement à l'ouverture prévue pour le début du deuxième trimestre 2012, des travaux de restructuration et d'équipements pour un montant de **126 806.46 € HT**.

Le programme se décompose comme suit :

Désignation	Montant ht
Travaux d'aménagement	<b>96 806.46 €</b>
Matériels et mobiliers	<b>30 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>126 806.46 €</b>

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CAF	Réserve parlementaire	VILLE	TOTAL HT
45 000 €	10 000 €	71 806.46 €	<b>126 806.46 €</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Caisse des Allocations Familiales de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération		<b>126 806.46 € HT</b>
Participation CAF	(35.49 % du montant HT)	45 000.00 €
Participation Réserve parlementaire	(7.90 % du montant HT)	10 000.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		71 806.46 €

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012:**

**EN INVESTISSEMENT :**

**En Dépenses :**

Chapitre 23, Article 2313,

**En Recettes :**

Chapitres 13, Articles 1321 et 1328

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif à la création d'un centre social à la résidence « Petra di Mare ».
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Caisse des Allocations Familiales de la Corse du Sud.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur PIERI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

VU La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

VU La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 22 mars 2012.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le programme relatif à la création d'un centre social à la résidence « Petra di Mare », tel qu'exposé ci-dessus.

**ADOPTÉ**

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération :		<b>126 806.46 € HT</b>
Participation CAF	(35.49 % du montant HT)	45 000.00 €
Participation Réserve parlementaire	(7.90 % du montant HT)	10 000.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		71 806.46 €

**AUTORISE Monsieur le MAIRE**

A solliciter les subventions auprès de la Caisse des Allocations Familiales de la Corse du Sud.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012\_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012